



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES"

Vendredi 17 mai à Bruxelles

Les travaux débuteront à 8 h 30 par le dialogue économique et financier entre l'UE et les pays des Balkans occidentaux ainsi que la Turquie. Les ministres des deux groupes de pays ainsi que la présidence actuelle et les deux prochaines présidences tiendront une discussion thématique sur "les réformes structurelles visant à attirer les investissements directs étrangers et à renforcer la résilience" et adopteront des conclusions conjointes. Un petit-déjeuner de travail suivra à 10 heures pour discuter de la **situation économique**, de la possibilité que **la BEI élabore des stratégies par pays, des droits d'accises** et de la question de **la fraude tournante à la TVA**. La session du Conseil devrait commencer à 11 heures. Elle sera suivie d'un déjeuner de travail des ministres.

Elle sera présidée par Eugen Teodorovici, ministre roumain des finances.

~ ~ ~

Les ministres se pencheront sur des questions internationales. Ils tiendront un débat sur la fiscalité de l'économie numérique dans le contexte international. La présidence du Conseil et la Commission présenteront les principaux résultats des réunions de printemps du G20, du FMI et de la Banque mondiale et lanceront les travaux préparatoires de la réunion du G20 qui se tiendra à Fukuoka (Japon) les 8 et 9 juin. La délégation finlandaise et la Commission présenteront les résultats de la première réunion de la coalition des ministres des finances en faveur du climat.

Le Conseil tentera de parvenir à un accord politique sur un ensemble de nouvelles règles en matière de droits d'accises applicables dans l'UE. Les ministres débattront du régime général d'accise et du régime spécifique applicable à l'alcool et aux boissons alcooliques.

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur les résultats des bilans approfondis et la mise en œuvre des recommandations par pays 2018 dans le cadre de l'exercice 2019 du Semestre européen.

~ ~ ~

L'Eurogroupe tiendra une réunion ordinaire à 15 heures. Il se penchera sur la situation macroéconomique. L'Eurogroupe se réunira ensuite à 16 heures en configuration ouverte, pour discuter de la réforme de l'Union économique et monétaire, en particulier des aspects liés à l'instrument budgétaire pour la zone euro.

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (jeudi soir);
- à la fin de la session du Conseil (vendredi, après le déjeuner de travail des ministres).

[Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo](#)
[La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" \(MPEG 4\), et la photothèque](#)

1 La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Droits d'accises

Le Conseil débattrait du réexamen des règles en matière de droits d'accises applicables dans l'UE. Les ministres seront invités à marquer leur accord sur les [propositions](#) suivantes:

- la directive concernant les structures des droits d'accises sur l'alcool et les boissons alcooliques;
- la directive relative au régime général d'accise;
- le règlement concernant la coopération administrative en ce qui concerne le contenu du registre électronique.

Les droits d'accises sont des taxes indirectes sur la vente ou l'utilisation de certains produits, tels que l'alcool, le tabac et l'énergie. Les recettes générées par ces taxes reviennent intégralement au pays auquel elles sont versées. Depuis 1992, les pays de l'UE ont mis en place des règles communes pour s'assurer que les droits d'accises sont appliqués de la même manière et aux mêmes produits partout dans l'UE. Cela aide à prévenir les distorsions des échanges sur le marché unique, assure une concurrence loyale entre les entreprises et réduit la charge administrative pour les sociétés.

Outre l'harmonisation des taux minimaux d'accises (qui ne font pas l'objet d'une révision pour l'instant), la législation de l'UE énonce également des dispositions communes qui s'appliquent à tous les produits. Le 25 mai 2018, la Commission a proposé une série de nouvelles règles sur les droits d'accises, qui portent sur le régime général d'accise et sur la structure des droits d'accises sur l'alcool. Le Conseil s'est penché sur le train de mesures lors de la session du Conseil ECOFIN de mars 2019 mais certaines questions nécessitaient des travaux supplémentaires avant de pouvoir parvenir à un accord sur ces dossiers.

Harmonisation des structures des droits d'accises sur l'alcool et les boissons alcooliques

Cette proposition a pour principal objectif d'actualiser les règles régissant les structures des droits d'accises sur l'alcool au sein de l'UE afin d'améliorer l'environnement des entreprises et de réduire les coûts pour les petits producteurs d'alcool.

La proposition instaure un système de certification uniforme dans l'UE pour confirmer le statut de petits producteurs indépendants, qui peut être reconnu dans tous les pays de l'UE.

Elle introduit pour les boissons fermentées et les produits intermédiaires une solution au niveau de l'UE qui lèvera l'obstacle que rencontrent actuellement les petits producteurs de ces boissons, qui ne bénéficient pas des taux réduits accordés aux petits producteurs de bière et d'alcool éthylique.

Le texte élève aussi le seuil pour la bière à faible titre alcoométrique qui peut bénéficier de taux réduits, le faisant passer de 2,8 % à 3,5 % en volume. Cette modification encouragera davantage l'innovation et le développement de nouveaux produits et devrait encourager les consommateurs à opter pour des boissons alcooliques à faible titre alcoométrique au lieu des boissons alcooliques standard, et à réduire ainsi leur consommation d'alcool.

Les ministres s'efforceront de régler les questions restées en suspens, en particulier la limite quantitative pour l'exemption de droits d'accises ou les taux réduits accordés aux petites distilleries artisanales, et de parvenir à un accord politique sur le dossier.

Régime général d'accise et coopération administrative en ce qui concerne le contenu du registre électronique

Ces propositions visent à rapprocher les procédures en matière d'accise et en matière de douanes au niveau de l'UE de manière à améliorer la libre circulation des produits soumis à accise mis à la consommation dans le marché unique, tout en veillant à ce que la taxe correcte soit perçue par les États membres. Elles visent également à réduire la charge administrative et juridique pour les petites sociétés. Les propositions contiennent un certain nombre de mesures visant à rationaliser et simplifier les processus en ce qui concerne les interactions entre importations et exportations et les mouvements intra-UE des produits soumis à accise.

La directive relative au régime général d'accise énonce notamment des orientations concernant les quantités de produits soumis à accise que des particuliers sont autorisés à acquérir pour leurs besoins propres et à transporter d'un État membre à un autre sans être soumis à des taxes.

Les ministres devraient parvenir à un accord sur les deux dossiers, pour autant qu'un accord puisse être trouvé sur les règles applicables à l'acquisition et au transport d'un État membre à un autre par des particuliers de produits soumis à accise.

Au cours des négociations, le Conseil a pris en compte diverses considérations, y compris des questions de santé et une perception efficace des droits d'accises sur les alcools, afin de parvenir à un compromis qui puisse être acceptable pour toutes les délégations.

Réunions internationales

Réunions du G20, du FMI et de la Banque mondiale

La présidence et la Commission rendront compte des réunions financières internationales tenues à Washington, DC en avril 2019, à savoir:

- une réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales du G20, les 11 et 12 avril;
- les réunions des conseils des gouverneurs du FMI et de la Banque mondiale, du 8 au 14 avril.

Lors de la réunion du G20, des discussions ont porté sur les risques qui pèsent sur les perspectives économiques, compte tenu du ralentissement de la croissance mondiale, des déséquilibres mondiaux et du vieillissement de la population, ainsi que sur la coopération internationale dans le domaine des réformes fiscales et financières.

Les ministres commenceront également à préparer la réunion des ministres des finances du G20 qui se tiendra les 8 et 9 juin à Fukuoka (Japon).

Coalition des ministres des finances en faveur du climat

La délégation finlandaise et la Commission informeront les délégations des résultats de la première réunion de la coalition des ministres des finances en faveur du climat, tenue le 13 avril.

La "[coalition des ministres des finances en faveur du climat](#)" a été lancée dans le contexte des réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI, par les ministres des finances de plus de vingt pays. Son objectif est d'intensifier l'action de la communauté internationale contre le changement climatique et ses effets. Les ministres des finances ont approuvé six principes de base, dits "principes d'Helsinki", destinés à promouvoir les interventions climatiques nationales, au moyen notamment des outils de politique budgétaire et de gestion des finances publiques.

Plus spécifiquement, les principes d'Helsinki visent à:

- aligner les politiques et pratiques sur les engagements souscrits dans le cadre de l'accord de Paris;
- mettre en commun les expériences et l'expertise afin de susciter des incitations mutuelles et de promouvoir une compréhension collective des politiques et pratiques en faveur du climat;
- œuvrer à des mesures qui donnent lieu à une tarification du carbone effective;
- prendre en compte le changement climatique dans les politiques macroéconomiques et la programmation budgétaire;
- mobiliser des sources privées de financement en faveur de la lutte contre le changement climatique en facilitant les investissements et le développement d'un secteur financier qui soutienne l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci;
- participer activement à la préparation et à la mise en œuvre des "contributions déterminées au niveau national" présentées au titre de l'accord de Paris.

Les ministres des finances de la Finlande et du Chili ont été désignés comme coprésidents de la coalition des ministres des finances en faveur du climat.

Fiscalité de l'économie numérique dans le contexte international

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur les réformes fiscales internationales actuelles en vue de préparer les débats de l'OCDE et du G20.

Les divers points de vue exprimés par les ministres serviront à la présidence pour alimenter les préparatifs des réunions des ministres des finances du G20 de juin à Fukuoka lors desquelles l'OCDE devrait rendre compte des progrès en matière de réforme de la fiscalité internationale des entreprises. La présidence Ecofin entend présenter les résultats des discussions du Conseil Ecofin lors de la réunion du G20.

Sur la base d'une note de la présidence et d'un document d'analyse de la Commission, les ministres évalueront les possibilités de préparer les négociations au sein de l'OCDE sur le débat international actuellement mené concernant des solutions globales à long terme pour répondre aux défis de la fiscalité dans l'économie numérique ainsi qu'à des questions plus générales relatives à la répartition des droits d'imposition et à la concurrence fiscale.

Les entreprises actives dans le secteur numérique sont parfois perçues comme ne payant pas leur juste part d'impôts dans tous les pays où elles opèrent, étant donné que leurs activités ne requièrent pas une présence physique. La réglementation fiscale actuelle, qui a été conçue pour l'économie traditionnelle, est donc remise en cause par les nouveaux modèles d'entreprises et par la numérisation de l'économie.

Au niveau de l'UE, des travaux sont en cours depuis mars 2018 sur un système commun de taxe sur les services numériques applicable aux produits tirés de la fourniture de certains services numériques. À la suite de la discussion ministérielle de mars 2019 et de l'absence d'accord unanime sur la proposition, la présidence a confirmé que les travaux se poursuivraient sur la base d'une approche en deux volets.

- Le Conseil et les États membres continueront à œuvrer ensemble en vue d'un accord sur une solution globale au niveau de l'OCDE d'ici 2020 afin de relever les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie.
- Au cas où d'ici la fin de 2020, il apparaît que l'accord au niveau de l'OCDE devait nécessiter plus de temps, le Conseil pourrait, le cas échéant, revenir à l'examen d'une approche possible de l'UE face aux défis que pose la numérisation en matière de fiscalité.

En outre, la proposition relative à la présence numérique significative est toujours à l'examen au sein du Conseil en vue d'un futur suivi.

Des efforts sont actuellement déployés au niveau international pour répondre à de tels défis. L'OCDE a entamé des travaux sur cette question dans le cadre de sa "task force sur l'économie numérique" et a publié un [rapport intérimaire](#) en mars 2018 qui fournit une analyse de la création de valeur dans des modèles d'affaires nouveaux et en évolution dans le contexte du passage au numérique et des défis fiscaux qu'ils présentent.

Depuis, la task force a intensifié ses travaux sur la base de [propositions concrètes](#) et des consultations publiques ont été menées. La dernière réunion de la task force s'est tenue en décembre 2018. L'OCDE devrait publier un programme de travail détaillé en vue de la réunion du G20 de juin 2019 à Fukuoka. L'OCDE prévoit de publier un rapport final d'ici 2020.

Semestre européen 2019 - conclusions sur les rapports par pays

Le Conseil adoptera des conclusions sur les résultats des bilans approfondis et la mise en œuvre des recommandations par pays 2018.

Le 27 février, la Commission a publié [28 rapports par pays](#) sur les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des réformes et des recommandations par pays approuvées par le Conseil l'année passée.

En ce qui concerne 13 États membres cités dans le [rapport sur le mécanisme d'alerte 2019](#), les rapports par pays incluent aussi les bilans approfondis réalisés au titre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Les pays concernés sont les suivants: Bulgarie, Allemagne, Irlande, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Pays-Bas, Portugal, Roumanie et Suède. Cette année, pour la première fois, un rapport a également été établi sur la Grèce à la suite de sa sortie du programme d'ajustement macroéconomique.

Les rapports par pays ont fait apparaître que, depuis l'introduction du Semestre européen en 2011, tous les États membres ont accompli des progrès dans la mise en œuvre des recommandations par pays, même si l'ampleur de ces progrès était variable. Les États membres ont réalisé au moins "certains progrès" dans la mise en œuvre de plus de deux tiers des recommandations qui leur étaient adressées. La plupart des avancées ont été obtenues dans le domaine des services financiers, ce qui rend bien compte de la priorité accordée aux mesures visant à stabiliser le secteur financier au lendemain de la crise économique et financière. Les États membres ont également progressé dans la mise en œuvre des recommandations relatives aux réformes visant à promouvoir la création d'emplois dans le cadre de contrats à durée indéterminée et à remédier à la segmentation du marché du travail.

Les [conclusions](#) que le Conseil doit adopter s'appuient sur les conclusions de la Commission. Le Conseil y salue l'analyse exhaustive et de grande qualité qui a été menée. Il souligne également les vulnérabilités qui persistent, en particulier celles qui sont liées à des déséquilibres persistants en termes de stocks qui réduisent la marge qui permettrait d'absorber de futurs chocs économiques négatifs. Dans son projet de conclusions, le Conseil estime toutefois que, dans certains cas, de nouvelles améliorations seraient bienvenues dans la communication des motifs justifiant la modification de la qualification des déséquilibres ou l'activation de la procédure les concernant.

En ce qui concerne la mise en œuvre, le projet de conclusions souscrit à l'évaluation de la Commission selon laquelle des améliorations sont possibles, en particulier pour favoriser l'investissement et stimuler la productivité, alors que le climat économique plus incertain rend plus urgent l'achèvement des réformes.

Les ministres pourraient procéder à un échange de vues sur les questions suivantes entre autres: les réformes les plus prioritaires, la meilleure manière de remédier à la faible productivité et à la faible croissance potentielle dans un contexte de détérioration des conditions cycliques et le rôle que devraient jouer les conseils nationaux de la productivité pour sensibiliser aux lacunes stratégiques et définir les politiques.

[Letter from the EFC president to the ECOFIN president on the review of the Commission's in-depth reviews and the country reports, 6 May 2019](#)

Autres points

Sous le point "Divers", le Conseil abordera les questions suivantes:

- **Services financiers:** les ministres seront informés de l'état d'avancement des travaux sur les propositions législatives et sur la mise en œuvre de la législation concernant les services financiers;

[Note de mai 2019 sur les propositions législatives concernant les services financiers](#)

- **Priorités pour le prochain cycle institutionnel dans le domaine Ecofin:** la présidence communiquera des informations aux ministres concernant le suivi des discussions sur les priorités pour le prochain cycle institutionnel, qui se sont tenues lors des réunions informelles du Conseil Ecofin de janvier et d'avril.

Sans débat, le Conseil devrait traiter les points suivants:

- **approbation d'une actualisation de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs:** le Conseil devrait décider d'oter Aruba, la Barbade et les Bermudes de la liste;

[Note de mai 2019 sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs \(doc. 8828/19\)](#)

[Page web du Conseil relative à la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs](#)

Au cours du déjeuner, les ministres discuteront du thème suivant:

- **les défis liés à la mobilité de la main d'œuvre.** Ils réfléchiront aux solutions possibles compatibles avec la libre circulation du point de vue Ecofin;
- **la voie à suivre concernant l'architecture de l'Union économique et monétaire.** Ils procéderont à un échange de vues, sur la base d'une note de la présidence, afin de clarifier les orientations à suivre pour les travaux législatifs qui n'ont pas encore été menés à bien.
